

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

**Délibération n°2023.09.121 B**

**Contrats d'assurances risques automobiles, dommages aux biens et responsabilité civile de GrandAngoulême - Lot n°2 dommages aux biens : avenant n°1**

LE SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Secrétaire de Séance:** François ELIE

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **17**  
Nombre de pouvoirs: **3**  
Nombre d'excusés: **7**

**Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Ont donné pouvoir :**

Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU à Michel BUISSON, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Michel ANDRIEUX, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Philippe VERGNAUD, Gérard DESAPHY,

Reçue en préfecture  
le : 13/09/2023

Affichée ou notifiée  
le : 13/09/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.09.121 B**

Rapporteur : Bertrand GERARDI

**CONTRATS D'ASSURANCES RISQUES AUTOMOBILES, DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE DE GRAND ANGOULEME - LOT N°2 DOMMAGES AUX BIENS : AVENANT N°1**

Par délibération n°87 B du 6 septembre 2018, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant le renouvellement des marchés d'assurance de GrandAngoulême.

La commission d'appel d'offres du 29 novembre 2019 a attribué le lot n°2 « Dommages aux biens » à la société SMACL Assurances 141 Salvador Allende 79031 NIORT.

Ce marché a pour objet de garantir les biens immobiliers et mobiliers de GrandAngoulême en cas de dommages matériels, d'incendie, d'explosion, d'action de l'eau, de tempête, de grêle, du poids de la neige, de vol, de catastrophes naturelles et technologiques. La franchise appliquée à ce risque est de 3 000 €.

Un courrier recommandé de la SMACL à GrandAngoulême en date du 20 juin 2023 fait part d'une nette dégradation du rapport sinistres/cotisations, particulièrement sur l'exercice 2022.

La conséquence de ce constat est la proposition par la SMACL d'un avenant d'ajustement contractuel représentant une majoration de la cotisation annuelle de 20% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, passant de 85 900 € HT à 103 172 HT.

Pour information, ci-dessous le comparatif annuel des sinistres déclarés et des indemnités versées par la SMACL à GrandAngoulême :

Année	Sinistres déclarés	Indemnités
2019	17	7 400 €
2020	17	14 000 €
2021	21	28 000 €
2022	31	82 000 €

On observe ainsi une assez nette augmentation du nombre de sinistres ayant conduit à l'ouverture d'un dossier mais de manière plus importante encore, les montants que la SMACL a versé à GrandAngoulême en indemnité des sinistres déclarés, tous les sinistres n'ayant par ailleurs pas encore donné lieu à indemnité.

Il infère de ces constats un rapport sinistres/cotisations pour 2022 qui s'élève à 185%, c'est-à-dire que pour 100 € de cotisations versées, notre assureur engage 185 € pour l'indemnité des sinistres. Pour information, le seuil généralement admis est de 60%.

L'ensemble de ces constats conduit à conclure que l'avenant proposé par la SMACL est justifié.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 6 juillet 2023,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au marché « Dommages aux biens » attribué à SMACL Assurances 141 Salvador Allende 79031 NIORT, ayant pour objet la majoration de la cotisation annuelle dont le montant passerait de 85 900 € HT à 103 172 HT pour l'année 2024.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer l'avenant n°1.

<p><b>Pour : 20</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Ne participe(nt) pas au débat et au vote : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--



Direction des Ressources  
Service commun de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

## **POLICES D'ASSURANCE – SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE**

### **Appel d'offres ouvert**

### **LOT N°2 : RISQUES DE DOMMAGES AUX BIENS**

### **Avenant n°1**

#### **IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHÉ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

#### **Si procédure initiale AOO et qu'il y a une incidence financière il faut une nouvelle délibération du bureau :**

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° en date du et par arrêté n°2022-A-008 en date du 22 mars 2022 modifié portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à M. Bertrand GERARDI, en sa qualité de conseiller, membre du bureau communautaire.

#### **TITULAIRE DU MARCHÉ**

##### **SMACL ASSURANCES**

Société d'assurance mutuelle  
141 Avenue Salvador Allende – 79000 NIORT

Numéro d'identité d'entreprise : 301309605  
Code APE : 65.12Z  
Immatriculée au RCS de NIORT sous le n°301309605  
Représentée par LAMOUREUX Mickaël

#### **IMPUTATION BUDGETAIRE**

Tous budgets – Chapitre 011 – Imputation 616

#### **DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ**

Date de signature du marché : 26 décembre 2018  
Date de notification du marché : 27 décembre 2018  
N° du marché : 18129

## **MONTANT DU MARCHÉ**

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle définie sur l'acte d'engagement est de :

	Annuel	Durée totale du marché (6 ans)
Montant (prime) HT	76 245,20 €	457 471,20 €
Taxes	6 359,99 €	38 159,94 €
Montant TTC	82 605,19 €	495 631,14 €

## **AVENANTS PRECEDENTS**

**Sans objet**

## **OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet d'ajuster financièrement la cotisation annuelle de 20 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, passant de 85 977,14 € HT (année 2023) (93 216,41 € TTC) à 103 172,57 € HT (111 852,20 € TTC).

En effet, au vu d'une nette augmentation d'indemnisations sur l'année 2022, la SMACL propose un avenant d'ajustement précisant que pour 100€ de cotisations encaissées, la SMACL engage 185€ pour l'indemnisation des sinistres.

Pour information, ci-dessous le comparatif annuel des sinistres déclarés et des indemnisations de la SMACL à GrandAngoulême :

Année	Sinistres déclarés	Indemnisations
2019	17	7 400€
2020	17	14 000€
2021	21	28 000€
2022	31	82 000€

## **NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Montant initial du marché : 457 471,20 € HT (495 631,14 € TTC)

Montant du présent avenant : 17 195,43 € HT (18 635,79€ TTC)

Nouveau montant du marché : 474 666,63 € HT (514 266,93€TTC)

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 457 471,20 € HT à 474 666,63 € HT, soit de 495 631,14 € TTC à 514 266,93 € TTC ce qui représente une augmentation de 3,6 %.

## **DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

## **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
Pour le Président, par délégation,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI